

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2015

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 3099)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 171

présenté par
Mme Descamps-Crosnier

ARTICLE 19 SEXIES

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« les deux sexes »,

les mots :

« les personnes de chaque sexe ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.